

Vos contacts

IFRB PAYS DE LA LOIRE

Stéphanie Truchon ☎ 02 40 20 36 66

FFB 44 Réjane Pinel

☎ 02 40 20 23 00

FFB 49 Marie Bauchart

☎ 02 41 24 26 95

FFB 53 Véronique Picrouillère

☎ 02 43 59 21 21

FFB 85 Lucie Gratton

☎ 02 51 07 06 50

Durée

2,00 jour(s), 14:00 heures

Coût de la formation

329 € Forfait/personne

Public

Personnel de l'entreprise devant monter, démonter et utiliser les échafaudages pour réaliser leurs travaux

Prérequis

Connaissance des situations de travail nécessitant l'utilisation d'échafaudages fixes.

Être âgé au minimum de 18 ans

Posséder les EPI

Effectif

De 8 à 12 participants

Formateur

Formateur dont la compétence est reconnue par la CRAM, les syndicats professionnels du bâtiment, et justifiant d'une expérience solide dans le domaine.

Moyens pédagogiques et supports

Alternance d'apport théoriques, d'exercices et de mise en application

Objectifs

Savoir monter, vérifier et démonter des échafaudages fixes conformément à la notice du fabricant.

Savoir réaliser des travaux sur échafaudages fixes en sécurité.

Programme

Les risques liés au travail en hauteur.

Les travaux en hauteur (les accidents au travail, la protection collective et individuelle).

La connaissance du matériel (terminologie, adéquation matériels).

L'analyse de notices constructeurs (plan de montage, caractéristiques techniques).

La sécurité au montage (analyse de situation, principes de prévention).

Les règles de stabilité (les stabilisateurs).

La vérification du matériel et de l'état de conservation

Utilisation en sécurité de l'échafaudage.

Mise en application pratique sur site.

Informations complémentaires

La directive européenne 2001/45 CE transposée par le décret n°2004-924 du 1^{er} septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur introduit une **obligation de formation pour les personnes chargées de monter, démonter ou modifier un échafaudage**

